

# BON DE SOUTIEN PONCTUEL

Oui, j'agis avec FARM en faveur du développement par l'agriculture.

Merci de compléter ce bon de soutien, de joindre votre don par chèque à l'ordre de la fondation FARM.

FARM hébergée par Crédit Agricole SA  
12, place des États Unis, 92127 Montrouge Cedex  
<http://www.fondation-farm.org>



| Un don de ...                  | DISPOSITIF IR* ne vous revient qu'à... | DISPOSITIF ISF* ne vous revient qu'à... |
|--------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> 50 €  | 17 € après déduction fiscale de 66 %   | 12,5 € après déduction fiscale de 75 %  |
| <input type="checkbox"/> 100 € | 34 € après déduction fiscale de 66 %   | 25 € après déduction fiscale de 75 %    |
| <input type="checkbox"/> 500 € | 170 € après déduction fiscale de 66 %  | 125 € après déduction fiscale de 75 %   |

\_\_\_\_\_ € Autre montant de votre choix

\* En tant que particulier, vous pouvez déduire 66 % de votre don de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de vos revenus imposables ou déduire 75 % de votre don de votre ISF dans la limite de 50 000 €. En tant qu'entreprise, vous pouvez déduire 60 % de votre don de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires annuel.

## VOS COORDONNÉES pour recevoir votre reçu fiscal

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, en vous adressant à notre fondation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez également vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées.

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE HABILITÉE À RECEVOIR DES DONS ET LEGS

# BON DE SOUTIEN RÉGULIER par prélèvement automatique

Oui, je souhaite agir durablement avec FARM en faveur du développement par l'agriculture.

## EFFICACITÉ & SIMPLICITÉ du don par prélèvement automatique

- Des économies sur les frais de collecte et de communication pour FARM et plus de financements en faveur des agriculteurs sur le terrain.
- La possibilité pour FARM de planifier ses actions tout au long de l'année.
- Un reçu fiscal global annuel en janvier, qui vous permettra de déduire de votre impôt sur le revenu 66 % de vos versements.
- Si vous souhaitez déduire les prélèvements de votre iSF, la possibilité de recevoir un reçu fiscal en juin en le demandant auprès du service relations donateurs.
- La flexibilité d'interrompre ou suspendre vos versements à tout moment, sur simple lettre adressée à la Fondation FARM.

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA - à compléter

RUM (à compléter par FARM) : \_\_\_\_\_

### VOS COORDONNÉES

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_

Oui, je souhaite soutenir FARM durablement et autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever la somme de :

10 €  30 €  50 €  Autre \_\_\_\_\_ €

### FRÉQUENCE DE MON PRÉLÈVEMENT :

Mensuel  Trimestriel  Semestriel  Annuel

Prélèvement, à affecter le 5 du mois, à partir de : \_\_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_\_

### ASSOCIATION BÉNÉFICIAIRE ID

ID CRÉANCIER : FR76 1820 6002 8928 0281 3400 163

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

FARM hébergée par Crédit Agricole SA  
12, place des États Unis, 92127 Montrouge Cedex

### VOS COORDONNÉES BANCAIRES

IBAN

CODE BIC

Date, signature et lieu : \_\_\_\_\_

IMPORTANT : Autorisation à retourner accompagnée d'un RIB.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation FARM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation FARM.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévu aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés en écrivant à la Fondation FARM.